



AGENTS COMPTABLES & CHAMBRES D'AGRICULTURE

LA DGFIP EN MARCHÉ... ARRIÈRE !



Par tract du 28 juin, **FO** DGFIP dénonçait la décision prise unilatéralement par le service comptable de l'Etat de la DGFIP de destituer de leurs fonctions les agents comptables en adjonction de service des chambres départementales d'agriculture au 1er juillet 2017. Sur la base d'une interprétation orientée de textes réglementaires, la DGFIP a cru bon de sommer, par un simple courriel le 21 juin, les agents comptables de déposer les armes une semaine plus tard sans autre forme de procès. Les multiples réactions du terrain ont amené **FO** à réagir très vite par tract, par courrier au Directeur Général et par intervention au comité technique de réseau du 6 juillet.

Grâce aux interventions de **FO**, ces collègues se voient obtenir un sursis et restent donc en place après le 1^{er} juillet 2017, en l'attente de futures discussions avec le ministère de l'agriculture. C'est tout le sens du courrier en réponse de la DGFIP dans lequel le Directeur Général adjoint reconnaît que « la poursuite du dialogue avec le ministère de l'agriculture permettra de déterminer si celui-ci souhaite s'en tenir au dispositif du décret de 2016 et dans quel calendrier réaliste ou bien s'il préfère désormais une approche optionnelle... ».

FO continuera de défendre la situation des agents comptables, quels qu'ils soient, et exige, au cas particulier, une réelle discussion, dans les instances dédiées à cet effet, de cette réforme associant la DGFIP et le ministère de l'agriculture.

Au cas d'espèce comme sur d'autres sujets (dialogue social, règles de gestion, restructurations...), le passage en force et l'abandon de missions en catimini ont assez duré.

**COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE
FO-CGT-CFDT-FSU-SOLIDAIRES-CFTC-FA**

**LA FONCTION PUBLIQUE :
UN MODELE A DEFENDRE ET A PRESERVER**

Après une 1^{ère} audience avec le ministre en charge de la Fonction publique, qui n'avait pas permis de lever les inquiétudes suscitées par certains points du programme d'Emmanuel Macron, les récentes annonces du Gouvernement faisant suite au rapport de la Cour des Comptes ont malheureusement confirmé une nouvelle attaque contre la Fonction publique et ses agents.

SUR LES MISSIONS ET LES EFFECTIFS

Au service des populations et de l'intérêt général, les agents publics sont des maillons indispensables pour la mise en œuvre des missions et politiques publiques essentielles pour la cohésion sociale.

Nous tenons à redire que les agents ne sont en rien une variable d'ajustement budgétaire. Nous nous opposons donc fermement à la volonté affichée de supprimer 120 000

postes de fonctionnaires sur le quinquennat à venir mais également à la préconisation de la Cour des Comptes de recourir à nouveau aux non remplacements de fonctionnaires partant à la retraite.

Nombre de services, d'administrations sont déjà lourdement pénalisés par les suppressions d'emplois intervenues ces dernières années. Pour la même cause, la plupart des personnels a vu ses conditions de travail se dégrader considérablement.

Si les créations d'emplois dans les missions liées à la sécurité publique ne sont pas contestables, bien d'autres secteurs doivent également pouvoir en bénéficier.

SUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

Nous tenons à affirmer de nouveau que les deux revalorisations de 0,6 % de la valeur du point, intervenues en juillet 2016 et en février 2017, sont insuffisantes après six années de gel intégral.

En totale opposition à l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2018, nous demandons donc qu'une négociation salariale soit ouverte en 2017 et que celle-ci soit l'occasion de prendre rapidement de nouvelles mesures générales visant à revaloriser le point d'indice et restaurer le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique par le biais d'une augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction Publique.

SUR LE STATUT GÉNÉRAL

Le statut général, c'est avant tout une garantie pour les citoyens d'un agent public neutre et impartial dans l'exercice de ses missions. Ni facteur d'immobilité ni source de privilège, il a au contraire apporté la preuve, en s'adaptant régulièrement aux besoins contemporains, de sa modernité et de sa capacité à répondre aux exigences du service public. C'est pourquoi, nous y sommes fondamentalement attachées.

Une des conséquences de notre engagement en faveur du statut est que nous estimons que le recours au contrat, déjà excessif, doit être réduit et mieux encadré. Trop souvent, les agents de la Fonction publique, sont présentés comme des nantis, jouissant d'avantages infondés.

Participer à ces campagnes malhonnêtes et nocives, par exemple en rallongeant le temps de travail, et en rétablissant le jour de carence ne pourrait rencontrer que notre complet désaccord.

Nous rappelons notre attachement au socle que constituent les régimes de retraite des fonctionnaires. Les nécessaires réformes, pour lesquelles nous sommes disponibles et pour lesquelles nous militons, ne peuvent en rien être synonymes de reculs, voire de démantèlement.

En conclusion, la démocratie sociale implique le respect des syndicales représentatifs, le respect de la négociation et des règles du dialogue social, antinomiques de décisions prises à la hâte et de passages de force. Ce sont ces exigences que nous continuerons de porter ensemble.

